



Compte-rendu de la CAPA du 28 juin 2018
Hors-classe des psychologues de l'éducation nationale
Académie de Créteil

Comme indiqué dans la déclaration, le taux de promus/promouvables n'était toujours pas acté le jour de la CAPA, la CAPA du 22 juin a été reportée et convoquée le 28 juin 2018. Le ministère (DGRH) a demandé aux rectorats d'établir pour chaque CAPA une liste principale et une liste complémentaire, qui devaient constituer la base des promotions dès lors que le taux aura été notifié de façon officielle. Nous avons donc établi une liste de 23 collègues susceptibles d'être promu.e.s, 12 en liste principale et 11 en liste complémentaire.

Nous avons obtenu quelques précisions de la part du DRH, M. Moissette, sur des points problématiques évoqués dans notre déclaration :

- Sur les dégradations d'avis par rapport à la campagne précédente : ce sont des campagnes au fonctionnement très différent ; en outre le contingentement implique beaucoup de contraintes.
- Sur les avis des inspecteurs (PsyEN EDA) : la consigne était de ne pas se baser sur les derniers avis lorsque ceux-ci sont très anciens ; pour les PsyEN EDO, les avis des IEN-IO devaient tenir compte de l'ensemble du dossier.
- Les retraitables au 1/09 ne peuvent bénéficier d'une promotion à la HC. En revanche ceux dont le départ est prévu au 1/10 peuvent en bénéficier et dans ce cas ont la possibilité de reporter leur départ (pour rappel il faut 6 mois à la HC pour que ce soit pris en compte dans le calcul de la pension).

Ces explications montrent bien les difficultés et les injustices sous-tendues par ces nouvelles règles, et les conséquences pour les collègues.

Nous avons lourdement insisté sur le fait que l'avis donné est pérenne et que ce sera, dans un grand nombre de situations, très pénalisant pour les années à venir. Lors d'une réunion au ministère le SNES, le SNUipp et d'autres organisations syndicales ont demandé la mise en place d'une « clause de revoyure », le ministère ne l'a pas accepté.

Nous avons également demandé de prendre en compte les résultats des CAPD concernant les PsyEN EDA qui ont opté pour la double carrière. Il en sera tenu compte à l'avenir, les CAPA seront programmées après les CAPD.

Résultats

Les résultats ont été publiés sans que les élu.E.S en soient averti.e.s le vendredi 6 juillet. Nous pouvons considérer qu'ils sont officialisés à compter de ce jour.

Les deux critères de classement sont l'ancienneté dans l'échelon (entre 0 et 160 points) et l'appréciation portée par le recteur (entre 95 et 145 points).

Le ministère a proposé pour l'ensemble des PsyEN de l'académie un total de 23 promotions possibles (12 en liste principale et 11 en liste complémentaire), en attendant la notification définitive.

Au total, 21 collègues au 11ème échelon ont été proposés, et 2 au 10ème échelon. Il s'agit de 3

PsyEN EDA et 20 EDO. Cette disproportion est liée au fait que les PsyEN EDO au 11ème échelon sont encore très nombreux à ne pas être passé.e.s à la hors classe.

Nous avons insisté sur quatre situations de collègues en âge de partir en retraite et qui n'étaient pas dans la liste des promu.e.s car leur barème était insuffisant (9ème et 10ème échelon).

L'administration a refusé de les promouvoir, restant fixée sur le barème. Pour deux collègues toutefois, nous avons pu faire remonter l'avis satisfaisant en très satisfaisant, ce qui a permis de les faire remonter dans le classement. Au moins l'avis revu cette année sera repris l'année prochaine et leur permettra d'être nettement mieux placées.